

LE RISQUE TMD (Transport de matières dangereuses)

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens, et/ou l'environnement. Le transport de ces matières dangereuses se fait par route, fer, avion, voies fluviales ou canalisations fixes.

Les principales conséquences d'un accident lors du transport de matières dangereuses peuvent être :

- △ Un **incendie** : dû à l'inflammation du carburant, à l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, à l'inflammation d'une fuite de produit inflammable ou à une explosion au voisinage du véhicule accidenté.
- △ Un **dégagement de nuage toxique** : dû à une fuite de produit toxique ou à des fumées produites lors d'une combustion. Le nuage se déplace selon l'axe du vent à ce moment.
- △ Une **explosion** : peut être engendrée par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de gaz, par la mise en contact de produits incompatibles ou encore par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.
- △ Une **pollution du sol et/ou des eaux**, par infiltration dans le sol, par les égouts, et/ou par déversement dans le milieu aquatique.

Le transport de matières dangereuses à Vitry-sur-Seine

- △ **Par route** : sur les voies nationales et départementales. Le réseau routier est souvent le plus exposé. Certaines sections de ce réseau sont plus exposées, comme les ponts, les voies souterraines, en courbe ou en pente. C'est le cas des voies en viaduc et en courbe de l'A86 passage sur Seine.
- △ **Par fer** : sur la ligne SNCF Paris-Austerlitz-Juvisy le trafic de matières dangereuses est considéré comme très peu important puisqu'il s'agit de l'approvisionnement interne en fioul de la SNCF et parfois de produits de la société BP.
- △ **Par voie fluviale** : les marchandises susceptibles d'être dangereuses transitant sur la Seine et passant à Vitry sont des produits pétroliers et des engrais. En 2003, 27 cargaisons ont transité par Vitry, représentant 45 000 tonnes de produits. Le principal risque associé est celui de pollution de la Seine.
- △ **Par canalisation** : à Vitry 2 types de produits sont transportés par canalisation :
 - o le gaz naturel par la société Gaz de France,
 - o les hydrocarbures liquides par le réseau « Le Havre Paris » géré par la société TRAPIL.

Le transport de matières dangereuses par canalisation assure un maximum de sécurité de par sa conception et les moyens de contrôle et de surveillance dont il fait l'objet.

Gestion d'une fuite sur le réseau de transport de gaz situé à la limite Vitry/Villejuif

En mars 2001 a eu lieu une fuite sur la canalisation de transport de gaz : la réactivité des intervenants a permis de gérer ces crises de façon sereine :

Les sapeurs pompiers ont défini le périmètre de risque et ont évacué les immeubles,

Les villes de Vitry et de Villejuif, en collaboration avec la Croix Rouge, ont assuré le transport et l'hébergement des familles en gymnase jusque tard dans la soirée,

Les services d'urgence de Gaz de France ont détecté la fuite et l'ont réparée dans la journée.

La représentation cartographique du risque TMD figure page 28.

Les mesures de prévention

Mesures réglementaires

Les principales mesures de prévention découlent de la réglementation très stricte applicable aux différents types de transport. Par exemple, en ce qui concerne la route, le Règlement ADR impose :

- l'affichage sur le camion de codes : code danger suivant la catégorie de la marchandise (« 3 » = inflammable, « 6 » = toxique, etc.), code matière (par exemple : 1072 = propane) et un pictogramme représentant le danger principal afin que les services de secours puissent agir rapidement en conséquence.
- Une formation spécifique du chauffeur, selon les matières transportées.
- Des documents obligatoires comme la fiche de consignes d'urgence.
- Un équipement obligatoire comme des extincteurs.

La circulation des poids lourds destinés aux transports de marchandises est réglementée sur le territoire communal par l'arrêté municipal du 15 avril 1982. Seules sont autorisées :

- les voies de transit intercommunales (RN7, RN305, RD55, RD52, RD48)
- les principales voies de pénétration dans la ville (RD124, rue A.Malraux, rue E.Tremblay)
- les voies de desserte des zones industrielles

Mesures d'urbanisme

S'appliquent pour le transport par canalisation. Ainsi, suivant la nature du produit transporté, des restrictions d'urbanisme ou de densification de la population s'appliquent. Par exemple pour le transport d'hydrocarbure par pipe-line :

- dans une zone de 5m : zone débroussaillée, interdiction de construire,
- dans une zone de 20m : libre d'accès
- jusqu'à 500m : limitation de la densification de la population.

De même, tous les travaux réalisés à proximité des canalisations doivent faire l'objet d'une autorisation des responsables de réseaux, en vue d'éviter tout accident.

Mesures de contrôle

L'autorité compétente pour le contrôle des canalisations de transport d'hydrocarbures et de gaz est la DRIRE (Direction, de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Cette action s'exerce tant au niveau de la construction que du suivi en service.

Information préventive

L'information préventive des populations par les pouvoirs publics est présentée page 31.

L'organisation des secours

Pour les canalisations, les différents exploitants ont des plans de secours à mettre en œuvre en cas d'incident ou d'accident. Ainsi Gaz de France et TRAPIL ont chacun mis en place un plan de surveillance et d'intervention (PSI) qui prévoit les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour faire face à un événement affectant de façon importante leurs ouvrages.

Plus généralement, des plans de secours spécialisés (PSS ferroviaire, PSS transport de matières radioactives) sont réalisés par le Préfet.

Au niveau local

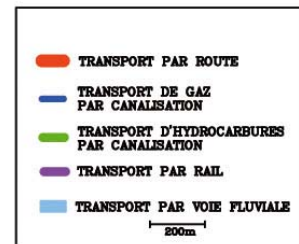
Vitry travaille actuellement à la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui formalise les dispositifs et moyens dont dispose la mairie en vue d'assurer au mieux les mesures de sauvegarde et de protection de la population, des biens et la continuité du service public.

Par ailleurs, le dispositif d'astreinte de la ville a déjà été éprouvé sur ce type d'incident et a permis d'assurer une assistance immédiate (mise en sécurité, hébergement en urgence, etc..)

Les consignes de sécurité

Les consignes de sécurité applicables sont les Consignes Générales. (Voir page 29).

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie de Vitry sur Seine
Service Environnement
2, avenue Youri Gagarine 94400 Vitry sur Seine
Tel : 01 46 82 80 00
www.mairie-vitry94.fr

Préfecture du Val de Marne
21 à 29, avenue du Général de Gaulle 94011 Créteil
Tel : 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20, Avenue de Ségur 75302 Paris 07 SP
Tel : 01 42 19 20 21
www.ecologie.gouv.fr

Sites traitant des risques majeurs, technologiques et naturels
www.prim.net

SPECIAL INONDATIONS

www.logement.equipement.gouv.fr
Espace presse, rubrique dossiers
Dossier inondation du 13/09/02
(Brochures de conseils pratiques)

www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/dossiers.html
(A propos du Plan de Secours Spécialisé Inondation de la zone de défense de Paris)

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
(Système de vigilance appliqué aux crues, mis en place par l'Etat)

www.iibrbs.fr
(Les Grands Lacs de Seine)